



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 74499

Texte de la question

M. René Dosière souhaite obtenir de M. le Premier ministre les précisions suivantes concernant la consolidation du budget de la présidence de la République : la sécurité "statique" du palais de l'Élysée est assurée à la fois par 122 militaires issus de la gendarmerie nationale et par 245 fonctionnaires de police. Or selon les réponses fournies aux questions n° 45053 et n° 45036, il ressort que si le coût des gendarmes a bien été intégré dans la consolidation budgétaire et fait l'objet d'un remboursement au ministère de la défense, il n'en est pas de même du coût des fonctionnaires de police (11,8 millions d'euros). Dès lors que les missions sont similaires, cette différence de traitement ne se justifie pas ; les crédits liés aux travaux de rénovation et de gros entretien des résidences présidentielles (environ 5 millions d'euros annuels) n'ont pas été inclus dans la consolidation du budget alors que dans son rapport sur la présidence de la République, la Cour des comptes en recommande le transfert "même si le ministère de la culture en conserve la maîtrise d'ouvrage en raison de la compétence technique reconnue à son service constructeur" ; les crédits figurant au titre du protocole dans la mission "action extérieure de la France" et qui servent à l'accueil des chefs d'État étrangers en visite officielle (2,6 millions d'euros en loi de finances pour 2010) ont également été oubliés dans la consolidation du budget de la présidence. C'est pourquoi, conformément à la volonté de transparence affirmée par le chef de l'État ainsi qu'aux principes de la LOLF, il aimerait savoir si ces trois types de crédits, qui représentent une somme de l'ordre de 20 millions d'euros, feront l'objet, dans le prochain budget, d'un transfert au sein du budget de la présidence de la République.

Texte de la réponse

Le coût des gendarmes assurant la sécurité du palais de l'Élysée est intégré dans le budget de la présidence depuis 2008. Les policiers affectés à la sécurité autour et hors du palais ne sont pas mis à disposition de la présidence et ne dépendent pas de celle-ci. Par conséquent le coût de ces fonctionnaires qui peuvent concourir à d'autres tâches ne ressort pas du budget de la présidence. Les crédits liés aux travaux de rénovation de gros entretien des résidences présidentielles sont gérés par le Service national des travaux dépendant du Ministère de la culture, au titre de la conservation des monuments nationaux. Il a été indiqué en réponse à l'observation de la Cour des comptes que cette mission n'entraîne pas dans le champ d'attribution de la présidence et que son transfert à la présidence ne paraissait pas opportun car n'étant pas de nature à conforter la lisibilité de son action, tant par le contenu technique de ses actions que par rapport à un suivi dans le temps de l'évolution de son action. Enfin, le coût de l'accueil des chefs d'État étrangers par le président est bien retracé dans les comptes de la présidence. Les autres dépenses couvertes par les crédits ouverts au titre du protocole dans la mission « action extérieure de la France » n'ont pas vocation à être rattachées au budget de l'Élysée quand la présidence n'y est pas impliquée.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74499

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3205

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6579